

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 19.036

Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'aménagement du territoire dans le canton

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PopVertsSol a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information sur l'aménagement du territoire et remercie le Conseil d'Etat pour sa qualité et les nombreuses informations qu'il contient.

Notre groupe note à sa lecture que de nombreuses avancées positives ont eu lieu durant la période traitée, ce qui nous réjouit évidemment. Cependant, le constat n'est pas que rose et nous aimerions mettre en évidence que, malheureusement :

- La population diminue dans les villes alors qu'elle augmente dans les zones périurbaines, ce qui va à l'opposé du sens voulu par le canton
- Le trafic individuel motorisé est en augmentation alors que la part des transports publics et de la mobilité douce n'évolue pas suffisamment vite
- La transition énergétique est encore loin d'être atteinte et la lente évolution actuelle laisse penser que l'objectif de la société à 2000 watts d'ici 2050 sera extrêmement difficile à atteindre
- Globalement, la population diminue ces deux dernières années pendant que les emplois augmentent et que les constructions se développent, ce qui met en lumière une inadéquation entre les différents axes de développement. On réussit à attirer des emplois et des projets immobiliers, mais la population ne suit pas, ce qui est un immense problème pour l'avenir du canton.
- Malgré les avancées en matière de protection des zones naturelles et la gestion plus écologique des zones agricoles, la biodiversité cantonale est au plus mal.

En résumé, nous ne réussissons pas à relever les défis les plus urgents et les plus importants de notre génération.

Peut-être que la recherche à tout prix de la croissance démographique et économique voulue par le canton n'est pas la solution à privilégier. Peut-être que nous devrions nous concentrer sur les 5 grands défis que je viens de citer et pour lesquels des réponses crédibles n'ont pas encore été trouvées plutôt que de n'avoir en tête que l'objectif d'accueillir quelque 205'000 habitants et 105'000 emplois EPT en 2040. Entendons-nous bien, notre groupe n'est pas contre une croissance qualitative, mais à l'heure où l'on voit notre population diminuer, est-ce bien raisonnable de dimensionner les zones à bâtir en se basant sur des scénarios démographiques qui ne semblent pas se réaliser ? Est-ce utile de continuer à bétonner les zones périurbaines alors que les logements vacants sont nombreux ? Est-ce durable de continuer à développer les emplois dans des zones parfois mal connectées au réseau de transports publics alors que la population ne suit pas, ce qui a pour conséquence une augmentation de la pendularité ?

Dans le détail, nous aimerions faire les remarques suivantes sur les différents chapitres du rapport.

Concernant l'énergie, il nous semble que le rapport comporte certains biais visant à embellir la situation. Une réduction des carburants est mise en avant, mais cette dernière est principalement théorique, car basée sur des données suisses extrapolée à l'échelle du canton. Ces chiffres sont en contradiction avec l'augmentation constante de l'intensité du trafic individuel motorisé sur les axes principaux détaillés dans ce même rapport. Avec les aménagements routiers supplémentaires planifiés, il est à craindre que l'intensité du trafic individuel motorisé augmente encore.

Même situation pour l'assainissement des bâtiments: la fiche E21 du Plan directeur cantonal demande l'assainissement complet du parc immobilier existant, mais sans fixer de délai. Avec 426 projets en 2018, selon le présent rapport, le taux d'assainissement reste largement insuffisant, de l'ordre de 1% par année. De même, l'économie réalisée en 2018 de 198 kg de CO₂ par personne sur la durée de vie de la mesure, c'est-à-dire de 20 kg par personne et année est carrément dérisoire, sachant que par personne, l'empreinte CO₂ est de 14 tonnes par habitant du pays. A cette vitesse, cela prendra 600 ans pour atteindre la neutralité carbone préconisée. Pour réellement accélérer la transition énergétique, il conviendrait de multiplier les moyens du fond de l'énergie qui sont actuellement insuffisants. Le canton de Vaud a montré l'exemple l'année passée en augmentant sa taxe cantonale sur l'électricité. Le groupe PopVertsSol reviendra prochainement avec des propositions dans ce sens.

Dans le domaine du bruit routier, on a l'impression que le Conseil d'Etat oublie vite ses mea culpa. Dans le rapport 18.036 daté de septembre 2018, il nous avouait que le Canton de Neuchâtel n'était pas parvenu à répondre à ses obligations, soit d'avoir assaini ses routes dans le délai fixé au 31 mars 2018. Dans le rapport que nous traitons maintenant, on nous dit que «le canton prend cette question au sérieux et remplit ses obligations en la matière», alors qu'il restera encore 15 km à assainir après la construction des évitements routiers...tout cela 2 ans après le délai qui était fixé initialement !

Nous notons également que les valeurs limites dans le domaine de la pollution de l'air sont régulièrement dépassées. Quelles mesures le canton met-il en place pour remédier à cette situation ?

Notre groupe reconnaît et approuve les mesures mises en place pour limiter et mieux localiser les zones à bâtir. Mais de l'aveu même du rapport que nous traitons aujourd'hui, les réserves de zone à bâtir ne sont pas toujours bien situées et desservies par les transports publics. Il faudrait à nos yeux que le canton ait le courage de renoncer à développer des habitations et des entreprises dans les zones décentrées et mal desservies. C'est un non-sens total qui n'est durable ni économiquement, ni écologiquement, ni socialement.

Concernant les dangers naturels, nous notons avec satisfaction que leur gestion est perçue comme une tâche évolutive. Effectivement, avec les événements de 2019, notamment les inondations à Dombresson, la population neuchâteloise a pu avoir un avant-goût des événements climatiques qui nous attendent ces prochaines décennies (inondations, sécheresses, vagues de chaleur, etc.). Dans ce sens, la réalisation du Plan climat, et notamment de sa composante sur l'adaptation aux changements climatiques, est très attendue par notre groupe. C'est un défi majeur des années à venir et nous veillerons à ce qu'il soit pris suffisamment au sérieux.

Dans le domaine de la mobilité, nous regrettons les tendances qui sont très éloignées de ce que nous devrions viser: des plus longues distances et plus de trafic motorisé que la moyenne suisse, moins de transports publics et de mobilité douce. Certes, Neuchâtel est un canton moins urbanisé que d'autres, mais il dispose d'une marge d'évolution immense. Tout miser sur la ligne directe n'est pas raisonnable, le canton doit dès maintenant travailler à améliorer l'attractivité des transports publics et réduire le recours aux transports individuels motorisés dans les zones urbaines.

Notre groupe reconnaît les efforts qui ont été consentis dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité. Cependant, le fait que le canton présente une biodiversité plus faible que la moyenne des autres cantons malgré ses efforts démontre que des mesures supplémentaires doivent urgemment être mises en place. De plus, la biodiversité devrait également être prise en compte dans d'autres politiques sectorielles afin de disposer d'un champ d'action plus large et plus compréhensif.

Le groupe PopVertsSol prend donc acte de ce rapport d'information. Il rend attentif le Conseil d'État que les grandes tendances ne sont pas réjouissantes et que les défis qui attendent notre canton sont encore nombreux, malgré quelques avancées positives. Ils reviendront sur certaines thématiques dans des objets séparés, vu la multitude d'informations comprises dans ce rapport, et resteront attentifs au développement de notre canton sous l'angle de l'aménagement du territoire ces prochaines années.

Je vous remercie

Clarence Chollet, députée Verte